

COMMUNE DU TOUVET- CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2014	Réf Adm : DGS, Affaires générales
Rapport - Délibération	
Objet : Autorisation donnée au maire de signer un avenant au contrat conclu avec le SDIS en date du 9 octobre 2007	
Rapporteur	Laurence Théry

RAPPORT

Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet, expose le rapport suivant :

Conformément au contrat conclu entre la commune du Touvet et le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la commune assurait l'entretien des locaux du SDIS, situés route de Bresson, à raison de 6 heures par semaine.

Le paiement de l'ensemble des prestations est remboursé par le SDIS à la fin de chaque exercice.

L'installation de la brigade dans une nouvelle caserne mutualisant les effectifs, plus spacieuse, justifie que les autorités administratives du SDIS nous sollicitent pour augmenter le temps d'entretien de 6 à 10 heures par semaine.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer un avenant au contrat liant la commune du Touvet au SDIS, dont le projet est joint en annexe, pour augmenter la prestation horaire de la commune pour le compte du SDIS.

Je vous remercie de bien vouloir statuer.

Et en conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport de Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet,

Le Conseil municipal

DECIDE d'autoriser le maire à signer l'avenant au contrat signé avec le SDIS.

Le Maire

Laurence Théry